

P.V. DE LA COMMISSION SPORTIVE DU JEUDI 17 OCTOBRE 2024

Présents : GODAUX T. Président, DEWULF C., ESTOREZ JM., MONTANARI N., ROULENT A., et TROUILLIEZ JY. Membres et WALLEMME C. Secrétaire et Membre

Absent : RUSSO J.

Assiste à la réunion sans droit de vote : BELLEMANS F. (Représentant de la CPA)

Le CEP a nommé, lors de sa séance du 18/09/2024, Thierry GODAUX né le 04/01/1967 N° Licence 759499 comme président de la CSP. Il a également accepté les candidatures de MONTANARI Nicolas né le 21/05/1987 N° Licence 848559, ROULENT Alain né le 17/02/1955 N° Licence 761355, RUSSO Jonathan né le 09/10/1987 N° Licence 761378 et TROUILLIEZ Jean-Yves né le 14/07/1976 N° Licence 869420 comme membres de la CSP.

Il appartient maintenant, à la CSP, de nommer le vice-président de sa commission.

Sont candidats : Christian DEWULF et Nicolas MONTANARI

Les membres de la CSP passent au vote secret et Christian DEWULF est élu comme vice-président de la CSP.

I. DECISIONS ADMINISTRATIVES

1. Match HAP2C005 du 06/09/2024 21:00 US GIBO ROSELIES / JS D'OR MARCHIENNE – 2C – Non Joué
Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 Forfait par JS d'Or Marchienne Matricule 3903.
2. Match HAP3B004 du 02/09/2024 20:15 MFC LATIN STARS STREPY / FUTSAL CLUB BOUVY – 3B – Match arrêté à la 20ème minute sur le score de 4/1
Suite à des blessures, l'équipe visiteuse n'est plus en nombre pour continuer la rencontre. Match perdu 5/0 Forfait Administratif par Futsal Club Bouvy Matricule 7630.
3. Match HAVET002 du 05/09/2024 19:00 TORDOIR GALACTICOS MANAGE / MFC ECOMI LA LOUVIERE – Vétérans – Score 6/5
Attendu que CUTELLI Johny né le 25/08/1978 et PAGNOZZI Fabrice né le 1/04/1981 ont pris part à cette rencontre avec l'équipe de Tordoir Galacticos Manage Matricule 5501 alors qu'ils n'étaient pas affiliés, la Commission Sportive, en application des articles 175.2 et 175.5 du RO, fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.
4. Match HAP3B012 du 13/09/2024 22:15 SPORTING SOIGNIES C / FRATELLUX STREPY – 3B – Score 9/1
Attendu que plus de 2 joueurs appartenant aux équipes A et B (EL GHOUL Foued né le 18/07/1997 N° Licence 858772, LEVEQUE Alexandre né le 02/09/2006 N° Licence 844320 et VANDERVELDEN Donovan né le 03/12/2004 N° Licence 872474) ont été alignés avec l'équipe C de Sporting Soignies Matricule 1645 lors de ce match, la Commission Sportive, en application de l'article 5.5 du règlement provincial (page 3), fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.
5. Match HAVET010 du 13/09/2024 20:15 SPORTING SOIGNIES / TORDOIR GALACTICOS MANAGE – Vétérans – Score 0/10
Attendu que CUTELLI Johny né le 25/08/1978 et PAGNOZZI Fabrice né le 1/04/1981 ont pris part à cette rencontre avec l'équipe de Tordoir Galacticos Manage Matricule 5501 alors qu'ils n'étaient pas affiliés, la

Commission Sportive, en application des articles 175.2 et 175.5 du RO, fixe le score de la rencontre à 5/0 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.

6. Match HAP4B013 du 22/09/2024 16:00 INTER ECAUSSINNOIS / GIDANO THIEU – 4B – Match arrêté à la 46ème minute sur le score de 3/4.
L'arbitre n'ayant pas utilisé tous les moyens mis à sa disposition pour terminer la rencontre, ce match sera à rejouer avant le 09/01/2025.
7. Rapport arbitre LICKI Marc pour le match HAP4A007 du 06/09/2024 à 19h00 SPARTIATES MONS / FUCAM MONTOIS 44 – 4A – Score 2/4.
L'arbitre n'ayant pu identifier le joueur qui aurait agressé un adversaire selon ce dernier, le dossier est classé sans suite.
8. Match HAP2B044 du 07/10/2024 20:05 ALLIEVI MANAGE / RC ANDERLUES B – 2B – Match non joué
Match non joué car salle indisponible pour une autre activité, match à jouer avant le 09/01/2025.
9. Match HAP3C043 du 07/10/2024 21:30 MFC LEVAL / TT SOCCER ANDERLUES – 3C – Match non joué
Match non joué car terrain impraticable, match à jouer avant le 09/01/2025.
10. Match HAP4C019 du 17/09/2024 21:00 LA HESTRE GALAXY / SPORTING WOLF STREPY – 4C – Score 3/6
Attendu que RUTIGLIANO Diego né le 19/08/2008 a pris part à cette rencontre avec l'équipe de Sporting Wolf Strépy Matricule 7575 alors qu'il n'était pas affilié, la Commission Sportive, en application des articles 175.2 et 175.5 du RO, fixe le score de la rencontre à 5/0 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un Forfait administratif.
11. Match HACPPRM047 du 20/09/2024 19:00 GREEN DEVILS FORCHIES / US CITTA DI PERONNES – Coupe Premières – Non Joué
Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 Forfait par US Citta di Péronnes Matricule 7492.
12. Match HAP3C022 du 28/09/2024 19:05 YSS LA LOUVIERE / FLG ARMADA FRASNES – 3C – Non Joué
Equipe visiteuse absente. Match perdu 5/0 Forfait par FLG Armada Frasnes Matricule 5379.
13. Match HAP4D020 du 25/09/2024 20:00 SPORTING CLUB LA LOUVIERE / INFERNO MONS B – 4D – Score 2/4
Attendu que VAN HEDDEGEM Tom né le 14/02/2001 a fait fonction de coach avec l'équipe de Sporting Club La Louvière Matricule 7655 alors qu'il n'est pas affilié, la Commission Sportive, en application de l'article 5.5 du règlement provincial (page 3), des articles 175.1 et 175.5 du RO, fixe le score de la rencontre à 0/5 Forfait et décrète qu'il s'agit d'un forfait administratif.
14. Match HACPPRM084 ALFA LA HESTRE / LOUPS BINCHOUS LEVAL – Coupe Premières – Non Joué
Forfait annoncé de l'équipe visitée. Match perdu 0/5 Forfait par Alfa La Hestre Matricule 3775.
15. Match HAP4B032 du 09/10/2024 20:45 BORUSSIA SOIGNIES B / BC MONS UNITED – 4B – Match non joué
Match non joué car terrain impraticable, match à jouer avant le 10/01/2025.
16. Match HAP3A033 du 09/10/2024 21:45 BORUSSIA SOIGNIES / GOLDEN BOYS THULIN – 3A – Match non joué
Match non joué car terrain impraticable, match à jouer avant le 10/01/2025.

II. TRANSACTIONS

1. Rapport arbitre **FARDE Reza** pour le match HAP4A015 du 21/09/2023 18:00 **FC OLYMPIQUE BRAINE / WOLVES BRAINOIS** – 4A - Score 5/4
En cause de HISMANS Eddy né le 11/10/1969 N° Licence 872406 – WOLVES BRAINOIS Matricule 7572

Faits reprochés : Insultes et grossièretés envers l'arbitre.

Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.

Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 07/10/2024 au 13/10/2024 et du 14/10/2024 au 20/10/2024.

2. Rapport arbitre **BLONDIAUX Christian** pour le match amical du 23/08/2024 20:00 **ELITE JSK MANAGE / FC ARMADA MORLANWELZ** – Score 4/8
En cause de DEMEULDRE Antony né le 04/06/1993 N° Licence 836967 - FC ARMADA MORLANWELZ Matricule 7136
Faits reprochés : Insultes et grossièretés envers l'arbitre.
Application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 14/10/2024 au 20/10/2024 et du 21/10/2024 au 27/10/2024.
3. Rapport arbitre **NOVELLO David** pour le match HAP3D004 du 05/09/2024 20:00 **AURIVERDES MORLANWELZ / LOS FENOMENOS JUMET** – 3D - Score 4/2
En cause de BELLET Julien né le 08/11/2000 N° Licence 824050 - AURIVERDES MORLANWELZ Matricule 7066
Faits reprochés : Attitude déplacée envers l'arbitre après la carte jaune.
Application de l'article A3 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 14/10/2024 au 20/10/2024 et du 21/10/2024 au 27/10/2024.
4. Rapport arbitre **BLONDIAUX Christian** pour le match HAP4A010 du 09/09/2024 18:00 **APD BRAINE UNITED / AS BOUSSU FUTSAL B** – 4A - Score 3/0
En cause de ESTOREZ Aurélien né le 28/06/1988 N° Licence 855843 – AS BOUSSU FUTSAL Matricule 5375
Faits reprochés : Critiques, propos déplacés envers l'arbitre à la fin du match.
Application de l'article A1 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 1 semaine : semaine du 14/10/2024 au 20/10/2024.
5. Rapport arbitre **RUELLE Stéphane** pour le match HACPPRM154 du 31/05/2024 22:00 **RC ANDERLUES / FUTSAL TEAM GERPINNES** – Finale Coupe Equipes Premières - Score 3/2
En cause de BELARIBI Yanis né le 22/07/1996 N° Licence 869383 – FUTSAL TEAM GERPINNES Matricule 7622
Faits reprochés : Attitude déplacée envers l'adversaire.
Application de l'article B6 du barème des sanctions du RO.
Suspension de toutes fonctions d'une durée de 2 semaines : semaines du 14/10/2024 au 20/10/2024 et du 04/11/2024 au 10/11/2024.

III. CAS MIS EN CONTINUATION

1. Rapport arbitre **GOSSYE Stéphane** pour le match HACPPRM125 du 30/04/2024 à 20h00 **GOLDEN BOYS THULIN / RUS COURCELLES PLATANO** – Coupe Premières – Score 4/7

Sont convoqués en présence obligatoire : GOSSYE Stéphane Arbitre, LERAT Gwendal né le

03/12/1999 N° Licence 850237 Capitaine Golden Boys Thulin Matricule 7578, VAN DEN BERGE Erwin né le 13/07/2000 N° Licence 840146 Celtic Leernes Matricule 7728, MANNO Nicolas né le 14/12/1995 N° Licence 854472 Golden Boys Thulin Matricule 7578

ESTOREZ Jean-Marie quitte la séance.

GOSSYE Stéphane Arbitre et VAN DEN BERGE Erwin 840146 – Celtic Leernes 7728 sont absents non excusés.

En cause de MANNO Nicolas 854472 – Golden Boys Thulin 7578

Faits reprochés : Violent coup de tête à l'adversaire qui a abondamment saigné du nez.

Entendu MANNO Nicolas 854472 – Golden Boys Thulin 7578 qui reconnaît mais minimise les faits qui lui sont reprochés. Il invoque la provocation de l'adversaire.

Entendu LERAT Gwendal 850237 Capitaine Golden Boys Thulin 7578 qui confirme les dires de son joueur.

Après délibération, la CSP décide que MANNO Nicolas né le 14/12/1995 N° Licence 854472 – Golden Boys Thulin 7578 sera suspendu pour une durée de 2 ans (du 28/10/2024 au 27/10/2026) en application de l'article B8.4 du barème des sanctions du RO pour voie de fait sur l'adversaire. Un sursis partiel lui est accordé pour le période du 01/01/2026 au 27/10/2026.

2. Rapport arbitre **GOSSYE Stéphane** pour le match HAP4A194 du 02/05/2024 à 20h00 **GOLDEN BOYS THULIN / MFC ESTAIMPUIS** – 4A – Score 3/4

Sont convoqués en présence obligatoire : GOSSYE Stéphane Arbitre, LERAT Gwendal né le 03/12/1999 N° Licence 850237 Capitaine Golden Boys Thulin Matricule 7578, DECONINCK Jordan né le 05/03/1999 N° Licence 876124, MANNO Nicolas né le 14/12/1995 N° Licence 854472 Golden Boys Thulin Matricule 7578

GOSSYE Stéphane Arbitre et DECONINCK Jordan 876124 sont absents non excusés.

En cause de MANNO Nicolas 854472 – Golden Boys Thulin 7578

Faits reprochés : Après provocation, ce membre du public a tabassé à coups de poing un joueur adverse.

Entendu MANNO Nicolas 854472 – Golden Boys Thulin 7578 qui déclare que le joueur adverse est venu le provoquer alors qu'il se trouvait comme spectateur et a insulté un membre de sa famille.

Entendu LERAT Gwendal 850237 Capitaine Golden Boys Thulin Matricule 7578 qui confirme les dires de MANNO Nicolas.

Après délibération, la CSP inflige une amende de 150 € au club de Golden Boys Thulin 7578 pour l'attitude d'un de ses supporters.

3. Rapport arbitre **CORDARO Denis** pour le match HAP4F154 du 26/04/2024 à 22h05 **IMPE THUIN B / FUTSAL CLUB BOURLETTIS ANDERLUES** – 4F – Match arrêté à la 43^{ème} minute sur le score de 5/3

ESTOREZ Jean-Marie rentre en séance.

Ce cas ne jugera que de la sanction éventuelle du joueur concerné.

Convoqués en présence obligatoire : CORDARO Denis Arbitre, BOURGEOIS Pauline née le 04/08/2005 N° Licence 871498 Déléguée IMPE Thuin B Matricule 7450, GODISSART Guyaume né le 13/12/1995 N° Licence 874248 Délégué Futsal Club Bourlettis Anderlues Matricule 7641, GODISSART Roméo né le 21/01/1992 N° Licence 873332 Futsal Club Bourlettis Anderlues Matricule 7641

En cause de GODISSART Roméo 873332 Futsal Club Bourlettis Anderlues 7641

Faits reprochés : Attitude déplacée envers l'arbitre lors de la 2^{ème} mi-temps, revient toujours dans le public malgré les demandes de l'arbitre.

CORDARO Denis Arbitre est absent excusé.

GODISSART Roméo 873332 Futsal Club Bourlettis Anderlues 7641, BOURGEOIS Pauline 871498 Déléguée IMPE Thuin B 7450 et GODISSART Guyaume 874248 Délégué Futsal Club Bourlettis Anderlues 7641 sont absents non excusés.

Après délibération, la CSP décide que GODISSART Roméo 873332 Futsal Club Bourlettis Anderlues 7641 sera suspendu, par défaut, pour une durée de 4 semaines (semaines du 28/10/2024 au 03/11/2024, du 04/11/2024 au 10/11/2024, du 18/11/2024 au 24/11/2024 et du 02/12/2024 au 08/12/2024) en application de l'article A3 du barème des sanctions du RO pour attitude déplacée envers l'arbitre.

4. Rapport arbitre **AKKUS Huseyin** pour le match HAP3E078 du 08/05/2024 à 21h30 **PES UNITED CHARLEROI / FC JUMET** – 3E – Match arrêté à la 35^{ème} minute sur le score de 8/8

Sont convoqués en présence obligatoire : AKKUS Huseyin Arbitre, LIEGEOIS Stevens né le 28/06/1989 N° Licence 870981 – PES United Charleroi 3737, DELFORGE Esteban né le 29/12/1997 N° Licence 798449 – PES United Charleroi 3737, ROUSSEAU Lucas né le 06/11/2000 N° Licence 833526 – FC Jumet 7085

Christian DEWULF quitte la séance.

En cause de LIEGEOIS Stevens 870981 – PES United Charleroi 3737

Faits reprochés : Coup de poing à l'adversaire.

En cause des supporters de FC Jumet

Faits reprochés : Envahissent le terrain pour en découdre avec les adversaires.

LIEGEOIS Stevens 870981 PES United Charleroi 3737 et DELFORGE Esteban 798449 PES

United Charleroi 3737 sont absents non excusés valablement.

ROUSSEAU Lucas 833526 – FC Jumet 7085 est absent non excusé.

Entendu AKKUS Huseyin Arbitre qui confirme les faits.

Après délibération, la CSP annonce aux personnes présentes que LIEGEOIS Stevens né le 28/06/1989 N° Licence 870981 PES United Charleroi 3737 sera suspendu, par défaut, pour une durée de 26 semaines du 28/10/2024 au 16/04/2025 en application de l'article B8.4 du barème des sanctions du RO pour voie de fait sur l'adversaire.

Une amende de 300 € est infligée au club de FC Jumet pour envahissement du terrain par leurs supporters donnant lieu à l'arrêt du match.

IV. DISCIPLINE

1. Rapport arbitre **LAMDOUAR Ilias** pour le match HAP4D028 du 02/10/2024 à 20h00 **SPORTING CLUB LA LOUVIERE / AKATSUKI HOUDENG** – 4D – Match arrêté à la 42^{ème} minute sur le score de 6/2

Sont convoqués en présence obligatoire : LAMDOUAR Ilias Arbitre, LO RE Pietro né le 15/09/1987 N° Licence 872575 Akatsuki Houdeng 7577, VITULLO Mathieu né le 13/04/1981 N° Licence 791714 Akatsuki Houdeng 7577, ORLANDO Tony né le 22/02/2001 N° Licence 877065 Délégué Sporting Club La Louvière 7655, CUCCU Tiago né le 18/01/2006 N° Licence 876604 Délégué Akatsuki Houdeng 7577

Christian DEWULF rentre en séance.

En cause de LO RE Pietro né le 15/09/1987 N° Licence 872575 Akatsuki Houdeng 7577
Faits reprochés : Insultes et menaces de l'arbitre, agressivité envers l'équipe adverse

En cause de VITULLO Mathieu né le 13/04/1981 N° Licence 791714 – Akatsuki Houdeng 7577

Faits reprochés : Menaces de l'arbitre, agressivité envers l'équipe adverse

En cause des supporters de l'équipe d'Akatsuki Houdeng

Faits reprochés : Envahissement du terrain, agressivité et menaces envers l'équipe locale et leurs supporters entraînant l'arrêt du match

CUCCU Tiago 876604 Délégué Akatsuki Houdeng 7577 est absent non excusé.

Entendu LAMDOUAR Ilias Arbitre qui confirme son rapport.

Entendu LO RE Pietro 872575 Akatsuki Houdeng 7577 qui reconnaît partiellement les faits mais déclare n'avoir jamais menacé l'arbitre.

Entendu VITULLO Mathieu 791714 Akatsuki Houdeng 7577 qui reconnaît partiellement les faits mais déclare n'avoir jamais menacé l'arbitre.

Entendu ORLANDO Tony 877065 Délégué Sporting Club La Louvière 7655 qui déclare ne pas avoir entendu de menaces et que l'arrêt du match était dû aux supporters des deux équipes.

Après délibération, la CSP annonce aux personnes présentes que :

- Le match, ayant été arrêté suite à l'attitude de supporters appartenant aux 2 clubs, le match est perdu 5/0 et 0/5 Forfait par les 2 équipes.
- LO RE Pietro 872575 Akatsuki Houdeng 7577 sera suspendu, pour une durée de 4 semaines (semaines du 28/10/2024 au 03/11/2024, du 04/11/2024 au 10/11/2024, du 18/11/2024 au 24/11/2024 et du 25/11/2024 au 01/12/2024) pour intimidation envers l'arbitre en application de l'article A4 du barème des sanctions du RO.
- VITULLO Mathieu 791714 Akatsuki Houdeng 7577 sera suspendu, pour une durée de 4 semaines (semaines du 28/10/2024 au 03/11/2024, du 04/11/2024 au 10/11/2024, du 18/11/2024 au 24/11/2024 et du 25/11/2024 au 01/12/2024) pour intimidation envers l'arbitre en application de l'article A4 du barème des sanctions du RO.

2. Rapport arbitre occasionnel **VAN PUYVELDE Pascal** pour le match HAP2A006 du 04/09/2024 à 20h05 **BLAMPAIN TEAM BRAINE B / ALFA LA HESTRE** – 2A – Score 3/2

Sont convoqués : VAN PUYVELDE Pascal Arbitre occasionnel, BENOIT Jean Sébastien né le 10/04/1987 N° Licence 788352 Capitaine Blampain Team Braine 2277, ZEKAJ Arsen né le 08/06/1990 N° Licence 832951 Blampain Team Braine 2277, LHOIR Claudine née le 06/02/1965 N° Licence 760242 Déléguée Alfa La Hestre 3775, BLAMPAIN Edgard né le 29/07/1968 N° Licence 757595 Délégué Blampain Team Braine 2277

Nicolas MONTANARI quitte la séance.

En cause de BENOIT Jean Sébastien né le 10/04/1987 N° Licence 788352 – Capitaine Blampain Team Braine 2277

Faits reprochés : Menaces de l'arbitre

En cause de ZEKAJ Arsen né le 08/06/1990 N° Licence 832951 – Blampain Team Braine 2277

Faits reprochés : Insultes répétées de l'arbitre et de sa famille, menaces répétées de l'arbitre

ZEKAJ Arsen 832951 Blampain Team Braine 2277 n'est pas présent.

Entendu VAN PUYVELDE Pascal Arbitre occasionnel qui confirme ses rapports.

Entendu BENOIT Jean Sébastien 788352 Capitaine Blampain Team Braine 2277 qui reconnaît être descendu des tribunes mais uniquement pour calmer ses joueurs.

Entendue LHOIR Claudine 760242 Déléguée Alfa La Hestre 3775 qui déclare qu'il y a eu beaucoup de violence verbale.

Entendu BLAMPAIN Edgard 757595 Délégué Blampain Team Braine 2277 qui déclare qu'il n'a pas vu ce qui a pu se passer dans la buvette puisqu'il était dans le vestiaire avec ses joueurs.

Après délibération, la CSP annonce aux personnes présentes que :

- BENOIT Jean Sébastien 788352 Blampain Team Braine 2277 sera suspendu de toutes fonctions pour une durée de 2 semaines (semaines du 28/10/2024 au 03/11/2024 et du 11/11/2024 au 17/11/2024) en application de l'article A2.1 du barème des sanctions du RO pour insultes envers l'arbitre.
- ZEKAJ Arsen 832951 Blampain Team Braine 2277 sera suspendu, par défaut, pour une durée 4 semaines (semaines du 28/10/2024 au 03/11/2024, du 11/11/2024 au 17/11/2024, du 25/11/2024 au 01/12/2024 et du 02/12/2024 au 08/12/2024) en application de l'article A3 du barème des sanctions du RO pour provocation active de l'arbitre.

V. RECLAMATION

Réclamation par recommandé du club de Sporting Wolf Strépy Matricule 7575 concernant une décision prise par la CSP pour le match HAP4C019 du 17/09/2024 **LA HESTRE GALAXY / SPORTING WOLF STREPY**

La réclamation est jugée non recevable car :

- Le document n'est pas signé par le CQ du club.
- La caution de 12,50 € n'a pas été versée.

VI. FRAIS

Matr. Club	Nom du club	Frais Dossier	Forfaits	Amende susp.(1)	Autres amendes	Abs. non excusées	Déplac. arbitre	TOTAL (2)
3903	JS d'Or Marchienne	12,50 €	50,00 €					62,50 €
7630	Futsal Club Bouvy	12,50 €	25,00 €					37,50 €
5501	Tordoir Galacticos Manage	12,50 €	12,50 €					25,00 €
1645	Sporting Soignies	12,50 €	12,50 €					25,00 €
5501	Tordoir Galacticos Manage	12,50 €	12,50 €					25,00 €
7575	Sporting Wolf Strépy	12,50 €	12,50 €					25,00 €
7492	US Citta di Péronnes	12,50 €	50,00 €					62,50 €
5379	FLG Armada Frasnes	12,50 €	50,00 €					62,50 €
7655	Sporting Club La Louvière	12,50 €	12,50 €					25,00 €
3775	Alfa La Hestre	12,50 €	25,00 €					37,50 €
7572	Wolves Brainois	12,50 €		5,00 €				17,50 €
7136	FC Armada Morlanwelz	12,50 €		5,00 €				17,50 €
7066	Auriverdes Morlanwelz	12,50 €		5,00 €				17,50 €
5375	AS Boussu Futsal	12,50 €		2,50 €				15,00 €
7622	Futsal Team Gerpinnes	12,50 €		5,00 €				17,50 €
7578	Golden Boys Thulin	12,50 €		260,00 €				272,50 €
7728	Celtic Leernes					12,50 €		12,50 €
7578	Golden Boys Thulin	12,50 €			150,00 €			162,50 €
7641	Futsal Club Bourlettis Anderlues	12,50 €		10,00 €		25,00 €		47,50 €
7450	IMPE Thuin					12,50 €		12,50 €
3737	PES United Charleroi	12,50 €		65,00 €		25,00 €	4,00 €	41,50 €
7085	FC Jumet				300,00 €	12,50 €		300,00 €

7577	Akatsuki Houdeng	25,00 €	12,50 €	20,00 €		12,50 €	20,00 €	90,00 €
7655	Sporting Club La Louvière		12,50 €					12,50 €
2277	Blampain Team Braine	25,00 €		15,00 €			12,00 €	52,00 €
7575	Sporting Wolf Strépy	12,50 €						12,50 €

(1) Nb de semaines X 2,50 €

(2) Plafonné à 300 € par **dossier** + frais déplacement de l'arbitre

DEFINITIONS DES ACRONYMES UTILISES

CQ – Correspondant Qualifié

CEP – Comité Exécutif Provincial

CSP – Commission Sportive Provinciale

CPA – Commission Provinciale d'arbitrage

RO – Règlement Organique de la Ligue Francophone de Football en Salle